



Décision n° 23-25

Nature de l'acte : 7.5.1 Demandes de subventions

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU RHONE AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE - SECURISATION DE L'INTERSECTION DU QUARTIER DE LA PAVIERE

Le Maire de la commune de Mornant,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2334-24, R 2334-10, R 2334-11 et R 2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 74-22 en date du 12 septembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire, Renaud PFEFFER, par délégation, de prendre certaines décisions prévues aux articles L2122-22 et L2122-23 susvisés,

Considérant que le Département du Rhône perçoit pour les groupements et les communes de moins de 10 000 habitants le produit des amendes de police, proportionnellement au nombre de contraventions dénombrées l'année précédente sur le territoire de ces mêmes communes et groupements,

Considérant que le Département doit répartir le montant de la dotation relative au produit des amendes de police entre les communes et groupements de moins de 10 000 habitants,

Considérant que cette subvention permet de financer des opérations relatives à la sécurité routière et aux transports en commun,

Considérant que la commune a le projet de sécuriser le carrefour de la Pavière en le réaménageant avec la création d'un plateau ralentisseur traversant et en installant un panneau clignotant afin de sécuriser l'intersection se trouvant à proximité d'une sortie de virage sur la route départementale 34,

Considérant que ce projet rentre dans les critères de demande de subvention au Département du Rhône au titre de la répartition du produit des amendes de police,

DECIDE :

Article 1 : De demander au Département du Rhône une subvention d'un montant de 50 000 € pour la réalisation de travaux de sécurisation du quartier de la Pavière.

Article 2 : Sur la base de devis, le montant des études s'élève à 4 743,00 € HT et le montant des travaux s'élève à 62 860,57 € HT, soit un montant total subventionnable de 67 603,57 € HT. Le taux maximum de subvention est de 80 % du coût HT du projet, soit 54 082 €.

Article 3 : Les recettes seront imputées sur le budget de la commune.

Article 4 : Le directeur et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise aux services de l'Etat et au service de gestion comptable de Givors.

Article 5 : En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors d'une prochaine séance du conseil municipal et elle sera inscrite au registre des délibérations de la commune, et publiée dans les formes habituelles.

Article dernier : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à Mornant, le 4 juin 2025



Renand PFEFFER





RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

Direction: Agence Technique du Département du Rhône
Référence: ATDR_DEV1_240910_0170_Pres MOE Mornant

Le 10 septembre 2024

DEVIS - OFFRE DE PRIX

MAITRE D'OUVRAGE (CLIENT):	Commune de Mornant Monsieur Renaud Pfeffer Maire Place de la mairie 69440 Mornant
LIBELLE DE LA PRESTATION :	Prestation de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de la réalisation de l'aménagement du carrefour entre Chemin de la Pavrière et RD34

COÛT DE LA PRESTATION

	Ingénieur	Technicien
Prix journée	425,00 €	320,00 €
Nombre heures	14,00	100,00
Coût total HT	743,75 €	4 000,00 €
TOTAL PRESTATION (Euros HT)	4 743,75 €	
TVA applicable : 20 %	948,75 €	
TOTAL PRESTATION (Euros TTC)	5 692,50 €	

DETAIL

N°	Eléments de missions MOE	Temps prévus (en heures)		Coût
		Ingénieur	Technicien	
1	Phase conception			
	a- Etudes d'avant projet (AVP)	4,0	12,0	692,50 €
	b- Etudes de projet (PRO)	8,0	24,0	1 385,00 €
	c- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)	2,0	8,0	426,25 €
1	Phase réalisation			
	a- Visa des études d'exécution (VISA)	0,0	14,0	560,00 €
	b- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)	0,0	36,0	1 440,00 €
	c- Assistance opérations de réception et période de garantie de parfait achèvement (AOR)	0,0	6,0	240,00 €
Total		14,00	100,00	4 743,75 €

Le directeur de l'agence technique du département du Rhône,


Laurent PETRELLI
 Directeur
 Agence Technique Départementale

Acceptation de l'offre,

Bon pour commande le 13/09/2024

L'adjointe déléguée aux finances,
à l'administration générale,
aux ressources humaines
et à l'état civil,

[Signature]
Pascalie DANIEL



Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le 04/06/2025



ID : 069-216901413-20250604-DECISION23_25-AR



Marché de travaux public - Dossier quantitatif estimatif					
Communes de Mornant					
Sécurisation du carrefour de la Pavrière					
N° Prix	Désignation des prix	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Prix total HT
PRIX GÉNÉRAUX					
PG1	Installation de chantier y compris signalisation temporaire et protection des piétons	1	Forfait	4 770,00 €	4 770,00 €
PG2	Plan d'exécution et implantation	1	Forfait	3 400,00 €	3 400,00 €
PG3	Détection, marquage, piquetage des réseaux	1	Forfait	1 500,00 €	1 500,00 €
TRAVAUX PRÉPARATOIRES					
TP1	Découpage et démolition d'enrobés	95,2	m ²	14,80 €	1 408,96 €
TP2	Dépose de bordure et évacuation	97,19	ml	6,40 €	622,02 €
TP3	Dépose/repose de la signalisation verticale	1	U	120,00 €	120,00 €
TP4	Dépose de la signalisation verticale	4	U	47,00 €	188,00 €
TP5	Rabotage de la chaussée sur 6 cm	0	m ²	5,20 €	- €
TP6	Application d'une couche accrochage	499,38	m ²	1,70 €	848,95 €
TP7	dépose/ repose de bordures de trottoirs	12	ml	57,30 €	687,60 €
TP8	Suppression de pavés résine	0,29	m ²	- €	- €
POSE PLATEAU RALENTISSEUR TRAVERSANT					
PL1	Plateau ralentisseur traversant, enrobé porphyrique 0/10 grenallié	499,38	m ²	62,45 €	31 187,46 €
TRAVAUX DE VOIRIE ET TROTTOIR					
TV1	Béton bitumineux pour chaussée 150kg/m ²	0	m ²	18,81 €	- €
TV2	Béton bitumineux pour trottoir	104,57	m ²	16,50 €	1 725,41 €
TV3	Dépose et repose de bordure de trottoir	6	ml	57,30 €	343,80 €
TV4	Fourniture et pose bordure de trottoir T2 béton	72	ml	49,80 €	3 585,60 €
TV5	Fourniture et pose bordure de trottoir P1 béton	66,48	ml	43,00 €	2 858,64 €
RÉSEAU DIVERS					
RD1	Mise à la côte avaloir	0	U	125,00 €	- €
RD2	Suppression avaloir	2	U	70,00 €	140,00 €
RD3	Fourniture et pose grille EP	3	U	708,00 €	2 124,00 €
RD4	Fourniture et pose tuyau Ø100mm EP	28,3	ml	77,80 €	2 201,74 €
AMÉNAGEMENT PAYSAGER					
RD6	Fourniture et mise en place de terre végétale sur 50 cm	28,85	m3	- €	- €
TOTAL HT					57 712,17 €
TVA				20%	11 542,43 €
TOTAL TTC					69 254,60 €

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le 04/06/2025



ID : 069-216901413-20250604-DECISION23_25-AR

Marché de travaux public - Dossier quantitatif estimatif						
Communes de Mornant						
Sécurisation du carrefour de la Pavrière						
N° Prix	Désignation des prix	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Prix total HT	
SV0	Chantier < 750 € HT	1	U	75,00 €	75,00 €	
SV1	Fourniture et pose panneau A2b clignotant solaire - présignalisation ralentisseur avec mât	1	U	2 890,00 €	2 890,00 €	
SV2	Fourniture et pose panneau M1 - "100 m"	1	U	45,00 €	45,00 €	
SV3	Fourniture et pose panneau B14 - limitation 30 km/h avec mât	3	U	174,65 €	523,95 €	
SV4	Fourniture et pose panneau B33 - fin limitation 30 km/h avec mât	3	U	174,65 €	523,95 €	
SV5	Fourniture et pose panneau A2b - présignalisation ralentisseur avec mât	2	U	161,65 €	323,30 €	
SV6	Fourniture et pose panneau C27 - ralentisseur avec mât	2	U	167,65 €	335,30 €	
SV7	Fourniture et pose panneau C20a - Passage pour piéton avec mât	0	U	167,65 €	- €	
SV8	Fourniture et pose panneau M9d - passage piéton surélevé	1	U	45,00 €	45,00 €	
SV9	Fourniture et pose panneau AB4 - STOP avec mât	0	U	171,65 €	- €	
SV10	Fourniture et pose panneau AB5 - Présignalisation STOP avec mât	1	U	236,60 €	236,60 €	
SIGNALISATION HORIZONTALE						
SH1	Marquage dents de requin ralentisseur	3	U	8,50 €	25,50 €	
SH2	Passage piéton	1	U	93,60 €	93,60 €	
SH3	Marquage STOP	1	U	31,20 €	31,20 €	
TOTAL HT					5 148,40 €	
TVA				20%	1 029,68 €	
TOTAL TTC					6 178,08 €	

